

Rapport commun des commissions ordinaire et des finances chargées de l'étude du préavis 2021/06

Réaménagement et agrandissement du local du SDIS à la rue du Simplon

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 20 avril 2021 les commissions ordinaire et des finances se sont réunies au local du SDIS pour l'étude du préavis.

Composition des commissions :

Commission ordinaire :

MM. Knöbl, Mundler, Pfund, Sarda et moi-même.

Commission des finances :

Mme Marsden, MM. Athanasiadès, Dupertuis, Marlétaz et Roesler.

Etaient également présents Monsieur le Municipal Daniel Hediger, M. Marco Tirocini chef de site de la caserne du SDIS ainsi que Mmes Elena Regazzoni cheffe adjointe du Service technique et Camille Berra architecte. Nous les remercions de leur présence.

Au vu de la charge de travail actuelle de Mme Regazzoni, Mme Berra s'est chargée de la réalisation des plans. Mme Berra est membre du SDIS et connaît parfaitement le site.

Petit historique :

Dans un premier temps, le chef de caserne nous expose l'évolution de la situation de 1996 à ce jour. Le contingent des sapeurs est passé de 30 à 42 sapeurs, tous équipés d'une tenue feu très volumineuse et bientôt d'une tenue technique. Ces tenues fournies par l'ECA se doivent d'être conservées convenablement. La quantité de matériel augmente régulièrement. La caserne stocke à ce jour notamment :

- 26 appareils respiratoires
- 40 couvre-face
- 50 cylindres
- 5 véhicules
- 3 modules (sorte de containers) à usage spécifique à charger dans un véhicule
- 3 berces (style multi lift) à charger sur un véhicule.

Un vestiaire femme a été aménagé par les bons soins d'un sapeur avec de maigres moyens. Le local est exigu et dangereux d'accès : effectivement il faut passer entre les véhicules pour y accéder ce qui pourrait avoir une incidence si un véhicule était en mouvement.

Nous découvrons ensuite le local de décontamination. Au retour d'une intervention ou d'un exercice, le matériel doit être nettoyé de ses suies et désinfecté dans des bains de trempage. Les bacs de nettoyage sont petits, il n'y a que de l'eau froide et les écoulements ne sont pas pourvus de séparateur.

La caserne du SDIS n'est pas équipée pour le remplissage d'air dans les cylindres des appareils respiratoires après une intervention ou un exercice. Cette opération se fait à la caserne d'Aigle et nécessite beaucoup de manutention (déplacement à Aigle, remplissage, temps de refroidissement des cylindres et retour à Bex). Le SDIS vient de recevoir un compresseur pour effectuer cette opération mais, par manque de place, il ne peut actuellement pas être utilisé.

11.05.2021

Monsieur le Municipal précise que ce projet d'agrandissement est en cours depuis longtemps, mais que tout s'est finalement rapidement mis en route dès l'achat par la commune des locaux militaires. En effet, la partie du local rénové servait jusqu'alors à l'entreposage de matériel du service des travaux.

Pour terminer la visite du site, nous nous rendons dans la partie ouest du bâtiment, objet du présent préavis.

Mme Camille Berra commente les plans et indique l'aménagement prévu.

En fin d'intervention, hommes et matériel reviendraient par le côté ouest pour les étapes de décontamination et lavage des équipements. La prise d'air du compresseur se fera côté rivière pour la pureté de l'air. Une mise en séparatif des eaux permettra de ne plus déverser l'eau sale dans les égouts. Il y a une obligation légale pour la vidange des fosses de séparation une fois par année. C'est un montant d'environ fr. 500.- qui sera prévu aux budgets à venir comme frais d'entretien.

La partie agrandie sera équipée d'un velux permettant une bonne circulation d'air et apportant de la clarté.

Les WC situés au fond du local ne serviront qu'aux usagers du jardin de circulation et l'accès se fera dorénavant par le local à vélos.

Questions et interrogations :

M. Sarda demande si la caserne est amenée à perdurer ou si d'ici peu un regroupement de différents SDIS amènerait à la clôture de la caserne de Bex.

Tant Monsieur le Municipal que M. Tirocini sont catégoriques et affirment que la longévité de la caserne n'est pas en péril. Il y a une synergie entre les casernes du SDIS et lors d'une alarme elles sont amenées à collaborer. En effet, le train d'alarme est composé par la centrale d'alarmes en fonction des besoins. Bex est appelé sur tous les genres de missions mais à besoin de l'assistance d'Aigle pour les travaux aériens, car n'est pas équipé d'une grande échelle.

Pour rappel les pompiers de Bex sont intervenus à 86 reprises en 2019, 46 en 2020 et déjà 20 fois pour le premier trimestre 2021.

Nous demandons des précisions sur le poste de maçonnerie. Ce poste englobe les frais de fouilles pour se raccorder au réseau, le changement des canalisations, la mise en séparatif et l'agrandissement de la place en béton nécessaire pour le nettoyage des camions.

Prise de position :

L'ensemble des membres de la commission relève l'importance d'un corps de pompiers et remercie les sapeurs pour leur engagement pour la collectivité. Exercer leurs fonctions dans des locaux dignement aménagés est une nécessité.

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous propose d'accepter le présent préavis.

Considérations financières :

La Commission des finances a bien étudié le plan financier proposé par le préavis et a relevé les points suivants :

Il n'est pas prévu de nouvelle porte automatique côté agrandissement. Le montant de fr. 5'300.- est le prix à payer pour déplacer la porte automatique qui se trouve au centre de la caserne.

Un conseiller demande si une subvention sera encaissée pour les travaux d'isolation. Mme Regazzoni lui répond que non.

Suite à la demande de la commune d'un subventionnement par l'ECA d'une partie de l'agrandissement, l'ECA a répondu par courrier le 29 avril 2021 au bureau technique, qu'il s'engage à prendre à sa charge fr. 144'512.50 du montant total du préavis.

L'installation de réserve pour une future utilisation du toit pour produire de l'électricité a été estimée à fr. 1'500.- et n'est pas incluse dans ce préavis. La Cofin souhaite que cette dépense soit faite et pense qu'elle peut être prise sur le compte divers et imprévus.

La commission a évoqué la possibilité d'isoler les murs de la partie non-isolée de la caserne actuelle. Les travaux ont été chiffrés et cette opération ne serait pas rentable. En effet, le gain sur les coûts de chauffage ne permettrait pas l'amortissement de l'investissement.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2021/06 ;
Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- a) D'autoriser la Municipalité à procéder à l'agrandissement de la caserne des pompiers à la rue du Simplon ;
- b) D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 398'000.- ;
- c) De porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "Bâtiments et constructions", compte 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr.19'900.- par an;
- d) De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission
Valentine Moreillon

11.05.2021